

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE RÉUNION SPÉCIALE À L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Il est rappelé que les colonies de peuplement israéliennes contreviennent au droit international. Est en outre salué le vote écrasant par l'Assemblée générale en faveur du renouvellement du mandat de l'UNRWA
29 novembre 2019

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a comme de coutume été marquée ce matin par une réunion spéciale à l'Office des Nations Unies à Genève. Cette réunion était présidée par la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, Mme Tatiana Valovaya, qui a donné lecture du message adressé à cette occasion par M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans lequel ce dernier assure que l'ONU ne faiblira pas dans son engagement à l'égard du peuple palestinien et fera tout son possible pour qu'il puisse exercer ses droits inaliénables et pour que les Palestiniens et les Israéliens puissent bâtir un avenir de paix, de justice, de sécurité et de dignité.

Dans ce message, le Secrétaire général souligne que le règlement du conflit israélo-palestinien demeure l'un des problèmes les plus complexes auxquels la communauté internationale doit faire face. Malheureusement, au cours de l'année écoulée, aucun progrès n'a été fait et la situation sur le terrain continue de se détériorer, regrette-t-il. L'intensification des implantations illégales, les démolitions d'habitations palestiniennes et les souffrances généralisées infligées à la population de Gaza doivent cesser, insiste M. Guterres, avant de rappeler que l'établissement d'implantations dans le territoire palestinien occupé constitue une violation flagrante du droit international.

Le Secrétaire général demande aux Israéliens et aux Palestiniens, ainsi qu'à tous ceux qui les soutiennent, de prendre des mesures pour rétablir la confiance dans la solution des deux États. Il n'existe pas d'autre solution viable et il est dangereux et illusoire de penser que le conflit peut être géré ou contenu éternellement, ajoute-t-il.

Dans un message adressé à la réunion, M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, a quant à lui rappelé que le peuple palestinien a accepté le droit international comme arbitre pour résoudre le conflit qu'il traverse, de même que la voie des négociations et de la résistance populaire pacifique comme moyen de résoudre toutes les questions relatives au statut final et de parvenir à un accord de paix qui mène à l'indépendance et mette fin à l'occupation et au conflit. Or, dans le même temps, Israël n'a mené que des tactiques dilatoires et des actions de mauvaise foi depuis la conclusion des accords d'Oslo et jusqu'à ce jour, a déploré M. Abbas. Le Premier

Ministre israélien a rejeté la solution à deux États et a activement poursuivi les activités d'annexion et de colonisation dans les territoires palestiniens occupés pour saper cette solution, a-t-il insisté.

Une fois de plus, a en outre déploré M. Abbas, « le Gouvernement des États-Unis bafoue le droit international », montrant ainsi qu'il n'est pas qualifié à jouer les intermédiaires de bonne foi. Il y a deux semaines, le Secrétaire d'État américain a déclaré que les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée ne contreviennent pas au droit international: cette position, rejetée par la communauté internationale dans son ensemble, contrevient au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), a souligné le Président Abbas.

M. Abbas exprime sa gratitude à tous les pays et à toutes les organisations internationales qui se sont opposés à la politique des États-Unis à l'égard de Jérusalem et aux attaques contre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Ce matin, plusieurs intervenants ont en effet rejeté les mesures visant à liquider les services de l'UNRWA et ont salué le vote écrasant par l'Assemblée générale, le 15 novembre dernier, en faveur du renouvellement du mandat de l'UNRWA. Ont également été dénoncées la décision des États-Unis de considérer Al Qods (Jérusalem) comme capitale d'Israël, les déclarations de l'Administration des États-Unis considérant les colonies de peuplement israéliennes comme ne contrevenant pas au droit international et les déclarations de politiciens israéliens affichant ouvertement leur intention d'annexer le territoire palestinien occupé.

Outre les messages transmis par MM. Guterres et Abbas, des déclarations ont également été faites, durant la réunion de ce matin, par des intervenants représentant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; la Ligue des États arabes; l'Organisation de coopération islamique; le Mouvement des pays non alignés et l'Union africaine. Une déclaration a également été prononcée au nom des organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Il a été annoncé en fin de séance que des messages de solidarité à l'occasion de la Journée internationale avaient également été reçus de la part des chefs d'État du Qatar, de la Turquie, de la Jordanie, de l'Indonésie, du Brésil, de la Malaisie, de Sri Lanka, de l'Inde, de la Namibie et de l'Égypte.

Cette réunion spéciale se tient chaque année pour marquer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, célébrée le 29 novembre conformément à la [**résolution 32/40B**](#) adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 1977.

Aperçu des déclarations

MME TATIANA VALOVAYA, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, a donné lecture d'un message transmis par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. ANTÓNIO GUTERRES, à l'occasion de la Journée internationale, dans lequel ce dernier souligne que le règlement du conflit israélo-palestinien demeure l'un des problèmes les plus complexes auxquels la communauté internationale doit faire face. Malheureusement, au cours de l'année écoulée, aucun progrès n'a été fait et la situation sur le terrain continue de se détériorer, regrette M. Guterres.

L'intensification des implantations illégales, les démolitions d'habitations palestiniennes et les souffrances généralisées infligées à la population de Gaza doivent cesser, poursuit le Secrétaire général. Quant à l'établissement d'implantations dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, il n'a pas de fondement juridique et constitue une violation flagrante du droit international, comme indiqué dans la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Ces actes menacent la possibilité de créer un État palestinien sur la base des résolutions de l'ONU. Dans le même temps, il faut mettre un terme aux tirs de roquettes et de mortiers prenant les civils israéliens pour cibles de façon indiscriminée, souligne M. Guterres.

Le Secrétaire général demande aux Israéliens et aux Palestiniens, ainsi qu'à tous ceux qui les soutiennent, de prendre des mesures pour rétablir la confiance dans la solution des deux États. Il n'existe pas d'autre solution viable et il est dangereux et illusoire de penser que le conflit peut être géré ou contenu éternellement, insiste-t-il.

Ce n'est que par des négociations constructives et de bonne foi entre les parties, menées avec l'appui de la communauté internationale, et par le respect des résolutions que l'ONU a adoptées de longue date et des paramètres convenus, qu'il sera possible de parvenir à une solution juste et durable, avec Jérusalem pour capitale des deux États, rappelle le Secrétaire général. Pour cela, ajoute-t-il, il faudra avant tout faire preuve d'initiative et de volonté politique et appuyer les efforts de rapprochement entre Israéliens et Palestiniens déployés par la société civile et toutes les parties, afin d'aplanir les divergences entre Israéliens et Palestiniens.

L'ONU ne faiblira pas dans son engagement à l'égard du peuple palestinien et fera tout son possible pour qu'il puisse exercer ses droits inaliénables et pour que les Palestiniens et les Israéliens puissent bâtir un avenir de paix, de justice, de sécurité et de dignité, conclut le Secrétaire général.

Au nom du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. NASIR AHMAD ANDISHA, Représentant permanent de l'Afghanistan auprès des Nations Unies à Genève, a demandé à la puissance occupante de cesser toutes les activités de peuplement illégales conformément aux obligations juridiques qui lui incombent en vertu du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Ces derniers temps, a-t-il déploré, les politiciens israéliens ont déclaré ouvertement leur intention d'annexer le territoire palestinien occupé, une décision que la communauté internationale doit rejeter fermement car elle est contraire au droit international et aux résolutions des Nations unies.

La population civile palestinienne de Gaza vit actuellement la douzième année d'un blocus illégal, dans des conditions humanitaires catastrophiques qui étouffent sa vie et sa croissance économique, a poursuivi M. Andisha. Cela conduit des centaines de jeunes Palestiniens à protester contre le déni de leurs droits humains fondamentaux et à exprimer leur désespoir croissant face au mur qui les sépare d'Israël, alors que dans de nombreux cas, des civils non armés continuent d'être victimes d'attaques armées à balles réelles.

Le Comité s'est toutefois dit satisfait du vote écrasant du 15 novembre dernier en faveur du renouvellement du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a été une réaffirmation retentissante de l'appui au travail vital de l'Office et de la solidarité avec les réfugiés de Palestine.

Le peuple palestinien n'a pas seulement besoin de sympathie pour son sort et de solidarité avec sa juste cause, mais de véritables partenaires prêts à mettre en œuvre ce que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont affirmé à maintes reprises depuis l'adoption de la résolution 181 et prêts à appuyer la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, a conclu M. Andisha.

MME DAYANI MENDIS, Représentante permanente adjointe de la République socialiste démocratique de Sri Lanka auprès des Nations Unies à Genève, a donné lecture d'une déclaration du Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, dans laquelle il est souligné que le 51ème rapport du Comité spécial, publié au début du mois, faisait le point sur l'expansion continue des colonies israéliennes, la destruction et la confiscation des biens palestiniens, l'augmentation de la violence des colons, le recours continu à la détention administrative des Palestiniens – notamment d'enfants –, l'exploitation des ressources naturelles, la crise humanitaire à Gaza et le manque de responsabilité pour les violations commises.

À l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Comité spécial consacre une partie de son rapport à la situation des droits de l'homme des enfants palestiniens. Ainsi, à Gaza, où la moitié des 1,9 million d'habitants sont des enfants, 29 enfants ont été tués lors de manifestations et 4387 blessés dans l'année qui a suivi septembre 2018; en Cisjordanie, six enfants ont été tués et 1238 blessés dans la même période.

Le rapport couvre également la détérioration de la situation à Gaza, où le Comité spécial est préoccupé par le recours excessif à la force contre les manifestants, qui a fait 138 morts et 15 901 blessés parmi les Palestiniens. Le blocus de Gaza, qui entre dans sa treizième année, entraîne de graves restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens et de graves conséquences sur l'accès aux soins de santé et aux médicaments.

En outre, selon les témoignages, l'augmentation des saisies de terres, la démolition de maisons palestiniennes, le refus de permis de construire, les restrictions à la liberté de circulation, le recours à la détention administrative arbitraire et l'absence de responsabilité pour la violence des colons sont quelques-unes des pratiques qui continuent à consterner le Comité spécial.

Le Comité spécial s'associe aux appels internationaux en faveur d'un règlement juste et durable de la question de Palestine, fondé sur la solution à deux États et la fin des souffrances du peuple

palestinien. Il estime que les deux parties au conflit doivent créer l'environnement nécessaire pour faciliter la paix et qu'il est urgent de prendre des mesures de confiance mutuelle pour appuyer les efforts visant à reprendre le dialogue et les négociations de fond. Quant à la sécurité de la population civile dans les territoires occupés, elle doit être assurée conformément au droit et à la pratique internationaux, souligne le Comité spécial.

Dans une déclaration lue en son nom par M. ALI AL-SAMMAK, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès des Nations Unies à Genève, M. AHMED ABOUL GHEIT, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, souligne que le monde a été témoin, ces dernières années, d'initiatives du Gouvernement des États-Unis visant ostensiblement à instaurer la paix, mais dont il est rapidement apparu qu'elles reflétaient en réalité le point de vue israélien en voulant imposer aux Palestiniens une solution revenant à admettre la légalité de l'occupation.

Dans sa déclaration, le Secrétaire général de la Ligue déplore que le Gouvernement des États-Unis, pour forcer la partie palestinienne à accepter cette solution, ait pris une série de mesures illégales, dont la plus récente est la déclaration du Secrétaire d'État américain selon laquelle les États-Unis ne considèrent plus les colonies de peuplement en Cisjordanie comme constituant une violation du droit international. M. Gheit condamne ce changement regrettable de la position américaine, qui pourrait encourager les colons israéliens à commettre des actes de violence contre les habitants palestiniens.

Les colonies de peuplement sont illégales, insiste le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, avant de déplorer le feu vert américain au plan d'Israël d'anéantir la solution des deux États. Toutefois, la partialité flagrante des États-Unis à l'égard d'Israël n'a pas modifié le soutien international à la cause palestinienne et à la solution des deux États, souligne M. Gheit.

Plus récemment, l'Assemblée générale a approuvé à une large majorité le renouvellement du mandat confié à l'UNRWA de poursuivre ses activités vitales au service des réfugiés de Palestine au cours des trois prochaines années, ainsi qu'une décision exigeant l'étiquetage des produits importés des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés en 1967, une étape importante sur la voie du boycott, rappelle enfin le Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

MME NASSIMA BAGHLI, Observatrice permanente de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) auprès des Nations Unies à Genève, a regretté que la commémoration de ce jour ait lieu dans une situation marquée par l'escalade grave dans la bande de Gaza, à la suite de l'agression militaire perpétrée par les forces d'occupation israéliennes qui a fait des dizaines de martyrs et de blessés. À cet égard, l'OCI appelle la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à accorder une protection internationale au peuple palestinien et à contraindre Israël à mettre un terme à ses violations incessantes du droit international et du droit humanitaire.

En outre, a déploré Mme Baghli, la ville occupée d'Al-Qods [Jérusalem] subit les politiques constantes d'Israël visant à modifier le statut juridique, historique et politique de la Ville sainte et à la couper de son contexte palestinien. Cette situation est aggravée par les décisions irresponsables adoptées par certains États qui manifestent leur parti pris en faveur d'Israël, ainsi que par les politiques menées pour judaïser la ville en violation flagrante du droit international et

des résolutions pertinentes de l'ONU, a regretté Mme Baghli.

D'autre part, l'OCI réaffirme son rejet des déclarations du Secrétaire d'État américain aux affaires étrangères selon lesquelles la colonisation israélienne ne serait pas contraire au droit international: l'OCI la considère, au contraire, comme une violation flagrante de la légalité internationale et des résolutions de l'ONU, qui affirment clairement que les colonies israéliennes sont illégales et constituent une agression contre les droits du peuple palestinien.

Mme Baghli a aussi réaffirmé le rejet catégorique par l'OCI de la déclaration du Premier Ministre israélien quant à son intention d'asseoir la souveraineté israélienne sur toutes les zones de la vallée du Jourdain, sur le nord de la mer Morte et sur les colonies de peuplement en Cisjordanie. Cette déclaration est une agression flagrante contre les droits historiques du peuple palestinien, a rappelé Mme Baghli. L'Observatrice permanente de l'OCI a en outre dénoncé la décision illégale d'Israël de retenir les recettes d'impôts palestiniens, décision qui – a-t-elle affirmé – est une forme de « piraterie » et de punition collective contre le peuple palestinien.

L'OCI se félicite en revanche de l'adoption par les Nations Unies de la résolution renouvelant le mandat de l'UNRWA pour les trois prochaines années: à cet égard, Mme Baghli a appelé les États à concrétiser leur soutien politique par des contributions financières afin que l'UNRWA continue de fournir aux réfugiés palestiniens les services dont ils ont besoin jusqu'à ce que leur cause soit réglée de manière définitive et conforme aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Au nom du Mouvement des pays non alignés, M. VAQIF SADIQOV, Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès des Nations Unies à Genève, a déclaré que le Mouvement a toujours maintenu une position ferme et solidaire à l'égard du peuple palestinien et de sa juste cause, qui rejette l'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens.

Dans le Document final de son 18^{ème} Sommet, tenu cette année à Bakou, le Mouvement des pays non alignés a souligné la nécessité urgente de continuer à fournir un soutien politique, économique et humanitaire pour aider le peuple palestinien et renforcer sa résilience et les efforts visant à réaliser ses aspirations nationales légitimes, y compris son droit inaliénable à l'autodétermination dans l'État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale sur la base des frontières d'avant 1967 conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies. Le Mouvement a aussi, dans ce Document final, souligné la nécessité de faire face aux récents événements politiques critiques et à la détérioration continue de la situation sur le terrain, qui compromettent dangereusement les perspectives de réalisation d'une solution pacifique et juste de la question palestinienne.

Le Mouvement des pays non alignés condamne les violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par Israël, puissance occupante, comme l'a récemment exposé la Commission d'enquête indépendante du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Il y a une grave crise de protection dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et en particulier dans la bande de Gaza, en raison de la politique et des pratiques illégales d'Israël, y compris son recours à la force contre des civils palestiniens et son blocus imposé à Gaza. Le Mouvement des pays non alignés réitère

sa grave préoccupation devant le sort tragique de milliers de civils palestiniens et souligne à cet égard la nécessité de garantir la protection de la population civile palestinienne conformément au droit international humanitaire et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le Mouvement souligne par ailleurs la nécessité d'une action urgente visant à mobiliser la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité conformément à la Charte des Nations Unies, pour obliger Israël, puissance occupante, à cesser complètement toutes activités de peuplement illégales dans le pays. Le Mouvement condamne toute action qui légitimerait l'occupation et les colonies de peuplement illégales.

C'est le moment où la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour honorer ses responsabilités juridiques et morales, pour défendre le système juridique mis en péril et pour que l'impunité ne devienne pas la norme, a conclu le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan.

M. AJAY KUMAR BRAMDEO, Observateur permanent de l'Union africaine auprès des Nations Unies à Genève, a déclaré que plus de quarante ans après la proclamation de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la situation dans les territoires palestiniens occupés n'a jamais été aussi alarmante qu'aujourd'hui; elle continue de se détériorer et de saper voire d'endommager les relations internationales. Rappelant qu'il avait fait part l'an dernier, devant cette même audience, de la forte objection de l'Union africaine face à la décision des Etats-Unis de considérer Al Qods comme la capitale d'Israël, l'Observateur permanent a aujourd'hui exprimé le rejet par l'Union africaine de toutes les mesures visant à liquider les services de l'UNRWA et a lancé un avertissement contre les conséquences de l'attitude de l'administration des Etats-Unis vis-à-vis des réfugiés palestiniens – attitude qui contrevient aux dispositions de la résolution 194.

L'Observateur permanent a également exprimé sa préoccupation et sa déception profondes face au fait que le Gouvernement des Etats-Unis continue d'apporter son soutien aveugle aux colonies illégales israéliennes, défiant ainsi le droit international et l'ensemble de la communauté internationale – cette dernière ayant largement condamné la récente déclaration du Gouvernement des Etats-Unis qui considère ces colonies comme légales.

Dans un tel contexte, a poursuivi l'Observateur permanent de l'Union africaine, nous pouvons nous poser la question – et même émettre des doutes – quant à la possibilité pour l'actuelle administration des Etats-Unis de jouer un véritable rôle pour trouver une solution à la situation au Moyen-Orient. « Nous ne pouvons plus soutenir la situation actuelle d'échec et d'indifférence de la communauté internationale, y compris des Nations Unies, pour parvenir à une solution pacifique du conflit », a déclaré le représentant de l'Union africaine, avant de souligner que « nos obligations morales et juridiques de continuer à croire dans le multilatéralisme doivent rester totales ».

MME PAULINE WESTERBARKEY, au nom de World Young Women's Christian Association et de son association membre Young Women's Christian Association of Palestine, représentant les organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rappelé que la semaine dernière, les autorités israéliennes

avaient fermé plusieurs organisations palestiniennes dans Jérusalem-Est occupée, dont une chaîne de télévision, la Direction de l'éducation et de l'enseignement supérieur à Jérusalem et l'École de l'orphelinat islamique dans la vieille ville. La police israélienne a fait une descente dans les bureaux de ces institutions et les a fermées pendant six mois, prétendument pour avoir planifié des activités sous les auspices de l'Autorité palestinienne. Les forces israéliennes ont également continué à frapper les Palestiniens assiégés dans la bande de Gaza, sous blocus depuis plus de 12 ans. Pour ce seul mois-ci, les attaques des forces israéliennes ont fait 34 morts et 111 blessés. Les derniers mois ont été témoins de l'escalade du conflit et de la violence et de plus en plus de femmes et d'enfants sont arrêtés sans inculpation et soumis à une violence physique et psychologique extrême. On estime à 413 le nombre de résidents palestiniens en détention administrative.

Mme Westerbarkey a indiqué que les ONG au nom desquelles elle s'exprime soutiennent le droit des Palestiniens à l'autodétermination et réaffirment le rôle des femmes et des jeunes femmes dans la construction de la paix et le règlement des conflits à tous les niveaux. Elle a fait part de profondes préoccupations face aux violations persistantes des droits des Palestiniens et aux décisions unilatérales qui ont aggravé la tension au Moyen-Orient, comme par exemple le fait de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël en y déplaçant des ambassades, ou d'affirmer que les colonies de peuplement israéliennes construites en Cisjordanie n'étaient pas incompatibles avec le droit international. L'intervenante a appelé à la fin de l'occupation israélienne et a soutenu le droit des Palestiniens à établir leur État souverain et indépendant.

Dans une déclaration lue en son nom par M. IBRAHIM KHRAISHI, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès des Nations Unies à Genève, M. MAHMOUD ABBAS, Président de l'État de Palestine, rappelle que le peuple palestinien a accepté le droit international comme arbitre pour résoudre le conflit qu'il traverse, de même que la voie des négociations et de la résistance populaire pacifique comme moyen de résoudre toutes les questions relatives au statut final et de parvenir à un accord de paix qui mène à l'indépendance et mette fin à l'occupation et au conflit.

Or, dans le même temps, Israël n'a mené que des tactiques dilatoires et des actions de mauvaise foi depuis la conclusion des accords d'Oslo et jusqu'à ce jour, déplore M. Abbas. Le Premier Ministre israélien a rejeté la solution à deux États et a activement poursuivi les activités d'annexion et de colonisation dans les territoires palestiniens occupés pour saper cette solution, insiste-t-il. Le Gouvernement israélien a aussi persisté dans ses efforts pour modifier l'identité et le caractère de Jérusalem-Est, la capitale de l'État palestinien; a promulgué des lois discriminatoires et racistes; et, par son blocus, a isolé Gaza du reste du pays et du monde, ajoute M. Abbas.

Une fois de plus, déplore en outre M. Abbas, « le Gouvernement des États-Unis bafoue le droit international », montrant ainsi qu'il n'est pas qualifié à jouer les intermédiaires de bonne foi. Il y a deux semaines, le Secrétaire d'État américain a déclaré que les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée ne contreviennent pas au droit international. Cette position, rejetée par la communauté internationale dans son ensemble, contrevient au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), souligne le Président Abbas.

M. Abbas exprime sa gratitude à tous les pays et à toutes les organisations internationales qui se sont opposés à la politique des États-Unis à l'égard de Jérusalem et aux attaques contre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il assure que les Palestiniens aspirent toujours à une paix juste sur la base des résolutions des Nations Unies et de la solution des deux États sur les frontières de 1967. M. Abbas rappelle en outre que les Palestiniens ont présenté une initiative de paix en février 2018 au Conseil de sécurité, en même temps que la demande de convocation d'une conférence de paix internationale.

Le peuple palestinien ne disparaîtra pas et ne cédera pas à l'oppression et à l'injustice, conclut le Président Abbas, insistant sur le fait que « traiter Israël comme un État au-dessus de la loi n'a fait que l'encourager à continuer d'agir comme un État hors-la-loi ».

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

M19.012F